

**Semaine du 15 au 21
juillet 2013**

En une / page 2

- **Emplois francs : le détail du décret**

Pages 2/3

- **Mise en oeuvre de l'Accord National Interprofessionnel du 7 avril 2011 par les Missions Locales de Poitou-Charentes**

- **Actu partenaires**

Page 4

- **Du côté des Missions Locales**
- **L'UNML vous représente**

**Retrouvez-nous
aussi sur Facebook**

INFO HEBDO édité par l'UNML

61 rue Pierre Cazeneuve

31200 Toulouse

Tél. : 05 34 42 23 00 - Fax : 05 61 47 21 07

accueil@unml.info - www.unml.info

Directeur de la publication :

Jean-Patrick Gille

Comité de Rédaction :

Sophie Buquet-Renollaud, Annie Capiaux, Patricia Martin, Serge Kroichvili.

Création - conception - rédaction :

Audrey Lemaire

Collaboration à ce numéro :

ARML Poitou-Charentes

Mission Locale Technowest

Distribution par mail :

com@unml.info

Emplois francs : le détail du décret

La mise en place pour une durée de trois ans de l'expérimentation des "emplois francs" visant à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes des quartiers populaires, à fait l'objet d'un décret et de deux arrêts publiés au Journal officiel du 28 juin 2013.

Les dispositions du décret

Le décret prévoit l'expérimentation, pour une durée de trois ans, d'un dispositif d'aide forfaitaire à l'embauche pour les entreprises du secteur marchand embauchant en contrat à durée indéterminée et à temps complet un jeune en recherche d'emploi résidant dans les zones urbaines sensibles (ZUS) de certaines communes et rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Le jeune doit, à la date de l'embauche, être âgé de moins de trente ans, résider depuis au moins six mois consécutifs dans une ZUS et faire état d'une durée de douze mois minimum de recherche d'emploi au cours des dix-huit derniers mois. Il peut être ou non titulaire d'un diplôme de l'enseignement secondaire ou supérieur.

Les conditions de l'aide

L'octroi de l'aide est subordonné au respect des conditions suivantes :

- l'employeur est à jour de ses obligations déclaratives et de paiement à l'égard des organismes de recouvrement des cotisations et des contributions de sécurité sociale ou d'assurance chômage ou a souscrit et respecte un plan d'apurement des cotisations restant dues ;

- l'employeur n'a pas procédé, dans les six mois qui précèdent l'embauche, à un licenciement pour motif économique sur le poste pourvu par le recrutement ;

- le titulaire du contrat n'a pas appartenu à l'effectif de l'entreprise au cours des six derniers mois précédant la date d'embauche ;

- l'employeur ne bénéficie pas, pour l'emploi du même salarié, d'une autre aide de l'État à l'insertion, à l'accès ou au retour à l'emploi, à l'exception des aides liées aux contrats de professionnalisation.

Le bénéfice de l'aide est subordonné au maintien du jeune dans les effectifs de l'entreprise dans les deux ans suivant le premier jour d'exécution du contrat de travail. Le licenciement du jeune pour un motif autre que la faute grave ou lourde ou l'inaptitude entraîne l'interruption du versement de l'aide et l'obligation pour l'employeur de rembourser les montants déjà perçus. Le licenciement du jeune pour faute grave ou lourde ou pour inaptitude, ou le départ du jeune pour tout autre motif, entraîne l'interruption du versement de l'aide.

L'aide est attribuée par Pôle emploi, pour le compte de l'État, dans le cadre du dispositif "emplois francs" est d'un montant total de 5000 € (2 versements égaux de 2500 € chacun).

Les propositions de l'UNML

L'UNML qui sera présente au sein du comité d'évaluation des emplois francs, rattachée à l'ONZUS, a été sollicitée pour faire des propositions au moment où

Les 30 communes concernées

Amiens, Clichy-sous-Bois, Montfermeil, Fort-de-France, Le Lamentin, Grenoble, Echirolles, Fontaine, Saint-Martin-d'Hères, Saint-Martin-le-Vinoux, Lille, Croix, Haubourdin, Hem, Loos, Mons-en-Barœul, Roubaix, Seclin, Tourcoing, Wattrelos, Marseille, La Ciotat, Perpignan, Saint-Quentin, Sarcelles, Garges-lès-Gonesse, Gonesse, Villiers-le-Bel, Toulouse, Cugnaux.



la circulaire d'application est en cours d'écriture. Les emplois francs font en effet partie intégrante de la boîte à outils des Missions Locales pour accompagner les jeunes résidant en ZUS vers l'emploi.

Ces propositions concernent la participation des Missions Locales, membres du Service Public de l'Emploi, au déploiement de ce programme spécifique et les modalités de coordination avec Pôle emploi

pour éviter la redondance voire la concurrence des interventions. Les emplois francs doivent être également mobilisés en complémentarité avec les autres contrats aidés. Pour ce faire, les cellules opérationnelles mises en place à l'occasion de la création des emplois d'avenir pour organiser un pilotage territorial des outils d'aide à l'emploi des jeunes résidant en ZUS.

●● Études

Mise en oeuvre de l'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 7 avril 2011 par les Missions Locales de Poitou-Charentes

L'Association régionale des Missions Locales et l'Animation régionale de Poitou-Charentes en lien avec l'assistant régional P3, ont réalisé une étude qui concerne la mise en oeuvre de "la campagne n°1", de l'accord national interprofessionnel (ANI) du 7 avril 2011 dans les Missions Locales. Cette étude concerne l'accompagnement individuel renforcé des jeunes décrocheurs en lien avec les plateformes d'appui au décrochage, au 28 mars 2013.

Entrées en ANI

La plupart des entrées ont débuté en janvier. La progression a été rapide. Après l'arrêt des entrées en mars, celles-ci ont été à nouveau possibles de mai à août. Cela a permis d'intégrer à la marge des jeunes supplémentaires en diagnostic. (Cf. graphique 1)

La phase de diagnostic

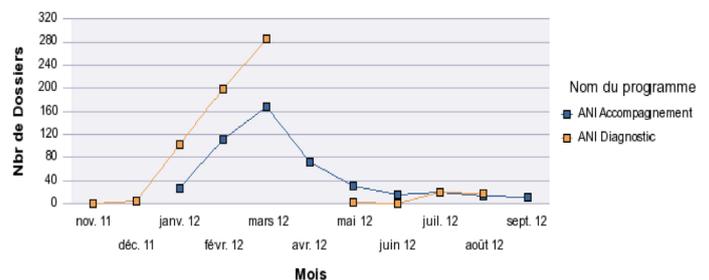
Au 28 février 2013, 630 jeunes étaient entrés sur la phase Diagnostic. Cette phase permet de vérifier les aptitudes du jeune à s'engager dans la phase d'accompagnement. Sa durée est en moyenne de 56 jours. La durée du diagnostic est importante avant d'adhérer à l'accompagnement.

Désormais, tous les jeunes sont sortis de cette phase :

- 111 pour abandon (24 %).
- 51 pour diagnostic défavorable (11 %) prononcé par les conseillers.
- 468, sont passés en phase "Accompagnement" (Cf. graphique 2)

L'accompagnement dans l'emploi

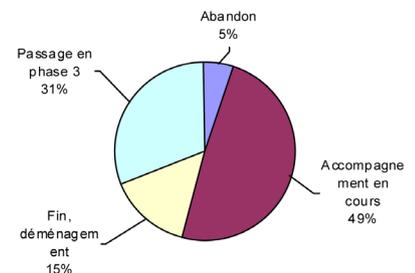
Il s'agit de l'accompagnement dans l'emploi durable, la formation qualifiante et le retour en scolarité. L'effectif est de 147 jeunes soit 31 % des 468 jeunes de la phase 2 (Cf. graphique 3). Sur les 468 jeunes entrés en accompagnement, 354 (75 %) ont accédé à un emploi, une formation ou une immersion (stage en entreprise). 189 jeunes (40%) ont accédé à des situations d'emploi (dont 57 en alternance).



L'accompagnement :

468 jeunes sont entrés progressivement en accompagnement après leur passage en phase diagnostic. L'entrée en accompagnement se matérialise par un contrat d'engagement signé entre le jeune et le conseiller.

- 147 (31%) sont passés en phase 3 : accompagnement vers l'emploi ou la formation qualifiante.
- 25 (5%) ont abandonné l'accompagnement.
- 23 (5%) ont déménagé (l'accompagnement se poursuit en principe dans une autre Mission locale).
- 42 (9%) sont arrivés au terme de leur accompagnement.
- 227, soit presque la moitié sont toujours en accompagnement. Celui-ci devrait terminer en mars 2013 pour la plupart.

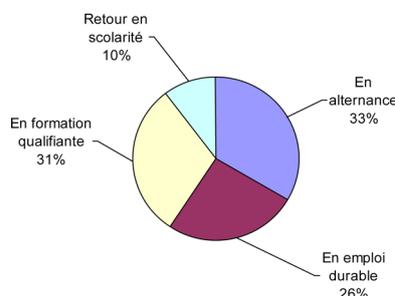


L'accompagnement dans l'emploi :

Il s'agit de l'accompagnement dans l'emploi durable, la formation qualifiante et le retour en scolarité. Quand un jeune entre sur l'une de ces situations, il entre alors dans cette phase. L'effectif est de 147 jeunes soit 31 % des 468 jeunes de la phase 2. Pour la plupart (105), cet accompagnement, qui dure six mois, est toujours en cours.

Parmi ces 147 jeunes,

- 87 sont entrés en emploi durable dont 49 sur un contrat d'apprentissage.
- 45 sont entrés sur une formation qualifiante.
- 15 sont retournés en formation initiale (rescolarisation).



Les chiffres clés

- Un objectif de 407 jeunes accompagnés et financés pour les 14 Missions Locales.
- 759 jeunes orientés sur le dispositif.

- 630 jeunes sont entrés en diagnostic.
- 468 jeunes ont intégré la phase accompagnement.
- Un public masculin à 58 %. 47 % a moins de 18 ans à l'entrée en accompagnement.

Les points d'amélioration

L'écart est grand entre le nombre de jeunes contactés et le nombre qui répond présent aux invitations. Globalement, l'écart entre le nombre de jeunes contactés par les CIO, via les plateformes d'appui au décrochage, est le même. Dans certains territoires, l'implication des structures sociales n'a pas été facile. Elles ne comprennent pas toujours la pertinence de ce dispositif. Pour les intéresser et les motiver, il faut innover.

Axes de réflexion et de progrès

Questionnement sur les pratiques au regard des publics concernés : ce dispositif a réinterrogé les pratiques de travail sur l'insertion sociale et le partenariat avec les associations de quartiers. Les professionnels des Missions locales se questionnent pour "travailler autrement", pour repenser des projets avec les jeunes en rapport avec le sport, la culture ou la citoyenneté.

Renforcement des partenariats : avec les CFA pour améliorer la prise en compte des jeunes en situation de rupture d'apprentissage. Pourquoi ne pas organiser des temps d'échange Missions locales/Conseillers tuteurs en insertion à l'échelle départementale et/ou régionale tels qu'ils existent déjà entre CIO et Missions Locales ?

Développer l'offre de service : des actions doivent être mieux mobilisées comme le retour en formation initiale (rescolarisation), l'accès au Service civique, pour les jeunes qui ne sont pas encore prêts à investir une formation et qui ont décroché.

Combiner le CIVIS et l'ANI : le profil du public, l'existence d'autres dispositifs, tel que le CIVIS qui donne droit à une allocation financière en fonction de la situation du jeune, ne facilitent pas toujours l'adhésion du jeune au dispositif de l'ANI.

Profil du public accompagné

- 46 % ont moins de 18 ans, 63 % moins de 19 ans et 8 jeunes sur 10 ont moins de 21 ans.
- La répartition en fonction de la dernière classe suivie montre que presque un tiers des jeunes est issu de 3^{ème} (57 % d'entre eux n'ayant pas validé le Brevet).
- 23 % sont issus de CAP. 26 % sont issus de l'enseignement technologique secondaire (2^{de}, 1^{ère}, terminale ou ex-BEP).
- La proportion de jeunes en logement précaire est un peu plus forte que la moyenne. Le public domicilié en ZUS est plus fortement représenté.
- 34 personnes ont au moins un enfant dont 23 femmes. Parmi elles, 15 vivent seules (pas de vie maritale).
- 30% des jeunes ont un moyen de déplacement autonome alors que ce ratio est de 50% pour le public global (auto+cyclo).

Actu Partenaires

Le Portail de l'emploi dans l'économie sociale et solidaire de l'UDES

L'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) a lancé, le 29 janvier dernier, un portail de l'emploi dans l'économie sociale et solidaire (ESS)¹. Créé en partenariat avec le ministère chargé de l'ESS, Pôle emploi, Chorum et le Crédit coopératif, **ce portail a pour objectifs de valoriser le secteur (principes, valeurs, métiers, formations – initiales et continues-, branches, actualité de l'emploi dans l'ESS...), de mettre en relation demandeurs d'emploi et recruteurs et de favoriser la mobilité interbranches des salariés de l'ESS.**

Le premier bilan après 6 mois d'exploitation

Depuis janvier 2013, le portail a reçu 33 200 visites pour plus de 165 700 pages vues. La bourse d'emploi

mutualisée propose plus 8500 offres grâce à des partenariats avec Pôle Emploi, l'APEC, le Crédit Coopératif, Una, Chorum, la Mutualité Française, l'AFIJ, Ressources solidaires, la fédération des PACT...

Dans le courant de l'été devrait être, entre autres, ajoutées les offres d'emploi de Profession Sport et loisirs ainsi que celles du réseau Léo Lagrange.

Une CVthèque est également présente sur le portail permettant ainsi aux recruteurs de trouver le bon candidat. Un système d'alertes permet aux recruteurs d'être avertis dès que des candidats correspondants à leurs recherches s'inscrivent sur le portail de l'emploi dans l'ESS.

¹Cf. Info Hebdo 105

Les chiffres clés

- Une moyenne de 1,5 inscription par jour
- 7 candidats inscrits sur 10 sont des femmes
- 30% proviennent d'Ile-de-France et 17% de Rhône-Alpes
- 55% des candidats ont un niveau Master II ou plus
- 40% ont moins de 2 ans d'expérience
- 1 candidat sur 3 possède plus de 10 années d'expérience professionnelle
- 28% recherchent des postes exerçant les fonctions dans la gestion de projets et/ou les études
- 18% recherchent dans les domaines de l'Animation, du sport, du tourisme, de la culture et de la formation
- 18% recherchent également dans le secteur de l'accompagnement dans l'emploi.



●● Du côté des Missions Locales

Mission Locale Technowest : "mission Teranga au Sénégal"

Après un mois passé au Sénégal pour rénover des équipements scolaires (du 9 avril au 9 mai 2013), les jeunes de "Mission Teranga" ont invité les Martignassais et les partenaires à une soirée de restitution du chantier, le 19 juin dernier.

La genèse du projet

En 2011, la Ville de Martignas-sur-Jalle (33) a confié à la Mission Locale Technowest (MLT) le portage d'un chantier d'insertion d'utilité sociale sous fond de mobilité internationale. Onze jeunes accompagnés par la MLT présentant des difficultés d'insertion professionnelle et sans diplôme sont donc partis un mois au Sénégal pour rénover une école à Foundiougne, en présence de jeunes sénégalais volontaires.

Mais afin de "souder" le groupe, ces derniers avaient auparavant participé au chantier école de Moulin Bidon situé dans la commune, en s'employant à améliorer l'accès d'un sentier réservé à la découverte de la faune et de la flore sauvage.

Aussi lorsque les jeunes sont partis du 15 septembre au 15 octobre 2011 à Foundiougne, tout s'est extrêmement bien déroulé. D'ailleurs, la restitution de cette expérience positive en présence des jeunes, partenaires, élus et institutionnels a conduit le Conseil d'administration de la Mission Locale à renouveler le projet en 2013. Ce dernier présentait la nouveauté d'y associer l'ADAPEI Gironde (Association Départementale des Amis et Parents de Personnes Handicapées Mentales) pour six jeunes en situation de handicap et d'inviter huit jeunes suivis par la MLT à s'engager dans une mission de Service Civique sur six mois (de janvier à juillet).

Mobilité internationale et découverte de l'autre

Les objectifs en mixant des jeunes accompagnés par l'ADAPEI et d'autres par la Mission Locale étaient pluriels. D'abord faire tomber les représentations entre les deux groupes. De fait, la méfiance mutuelle du début

a vite laissé place à une cohésion de groupe. "Les jeunes de l'ADAPEI ne sont pas sollicités d'habitude pour aller donner un coup de main aux autres. Alors cette expérience leur a beaucoup apporté en termes de confiance et d'autonomie" explique une encadrante.

Ensuite, cette action visait à inciter les jeunes en Service Civique à s'engager dans une démarche citoyenne et participative tout en ayant une approche plus autonome et responsable dans la construction de leur(s) projet(s) d'insertion. "Ce projet est une approche des jeunes dans la réalité, un apprentissage de la différence et un moyen pour eux de s'enrichir" a souligné Jean-Marc Guillemet, le président de la MLT.

De plus, pour la Mission Locale, c'était une opportunité d'un partenariat plus large ouvert sur les structures du Médico social où l'inclusion sociale y révèle tout son sens en y mêlant les pratiques professionnelles.

Enfin, pour la commune de Foundiougne, avec laquelle la municipalité de Martignas-sur-Jalle entretient depuis 2004 des relations de coopération décentralisée, ce projet offre des meilleures conditions d'études à ses élèves.

Devant tant de points positifs, les partenaires financiers ont à nouveau suivi : le Conseil régional Aquitaine (Dispositif Humaquaine), le Conseil général de Gironde, le Ministère des affaires étrangères (dispositif Ville, Vie, vacances Solidarité Internationale), les Villes de Martignas et de Foundiougne, les 16 communes de la MLT et partenaires privés (fondations...)

Le chantier s'est clôturé par une cérémonie officielle, durant laquelle une jeune élève a exprimé, au nom de tous les élèves, ses profonds remerciements. Une présentation rythmée par de la musique et de la danse africaine et accompagnée de plusieurs animations a suivi.

Un film retraçant le chantier, a été réalisé, dont un clip sera prochainement disponible sur le site internet de la MLT.



© Photos Mairie de Martignas-sur-Jalle

●● L'UNML vous représente

Représentation du réseau

17 juillet

Copilstart à la DGEFP